



POLITIQUE DE CANADA BASKETBALL SUR LA VÉRIFICATION DU CASIER JUDICIAIRE

Définitions

1. Dans cette Politique, les termes suivants ont la signification suivante :
 - a) *“Vérification du Casier Judiciaire (VCJ)”* – Une recherche du système de Centre d’Information de la Police Canadienne (CIPC) RCMP des condamnations des adultes
 - b) *“Information de la Police Locale (IPL)”* – Informations sur les condamnations supplémentaires et les non-condamnations sélectionnées dans les bases de données de la police nationale et locale qui peuvent être pertinentes pour le poste voulu
 - c) *“Vérification Approfondie du Casier Judiciaire (E-PIC)”* – une Vérification du Casier Judiciaire accompagnée d’une recherche d’informations de la police locale, disponibles sur SterlingBackcheck
 - d) *“Vérification de Secteur Vulnérable (VSV)”* – une vérification approfondie qui inclut une recherche du système de Centre d’Information de la Police Canadienne (CIPC) RCMP, des informations de la police locale ainsi que de la base de données des Prédateurs Sexuels Pardonnés
 - e) *“Participants Vulnérables”* – Une personne de moins de 18 ans et/ou une personne qui, à cause de son âge, de son handicap ou de tout autre circonstance, est dans une position de dépendance envers les autres ou dans le cas contraire à plus de risques que la plupart des gens d’être blessé par des personnes en position de confiance ou d’autorité

Préambule

2. Canada Basketball comprend que vérifier le casier judiciaire des membres du personnel et des volontaires est essentiel pour offrir un environnement sportif sûr et cela est devenu une méthode commune parmi les organisations sportives qui offrent des programmes et des services à la communauté.

Application de cette Politique

3. Cette Politique s’applique à tous les Participants dont le poste au sein de Canada Basketball est un poste de confiance ou d’autorité qui peut être lié, au minimum, aux finances, à la supervision ou aux Individus Vulnérables.
4. Les Participants liés à Canada Basketball ne se verront pas tous demander d’obtenir une vérification de casier judiciaire ou de soumettre des documents de vérification parce que les postes ne comportent pas tous les mêmes risques de blesser Canada Basketball ou ses participants. Canada Basketball déterminera quels individus seront sujets à une vérification en utilisant les directives suivantes (Canada Basketball peut changer les directives à sa discrétion) :

Niveau 1 – Risque Bas – Les Participants impliqués dans des missions à bas risque et qui ne sont pas dans un rôle de superviseur, qui ne dirigent pas les autres, qui ne sont pas impliqués dans les finances, et/ou qui n’ont pas d’accès non supervisé aux Participants Vulnérables. Exemples :

- a) Les parents, les jeunes ou les volontaires qui aident de manière irrégulière ou informelle

Niveau 2 – Risque Moyen – Les Participants impliqués dans des missions à risque moyen et qui peuvent être dans un rôle de superviseur, peuvent diriger les autres, peuvent être impliqués dans les finances, et/ou qui ont un accès limité aux Participants Vulnérables. Exemples :

- a) Le personnel de soutien des athlètes
- b) Les employés ou les managers (hormis les entraîneurs)
- c) Les Directeurs
- d) Les Officiels
- e) Les entraîneurs qui sont en général sous la supervision d'un autre entraîneur

Niveau 3 – Risque fort – Les Participants impliqués dans des missions à risque fort qui occupent des postes de confiance et/ou d'autorité, ont un rôle de supervision, dirigent les autres, sont impliqués dans les finances, et qui ont un accès fréquent ou non supervisé aux Participants Vulnérables.

Exemples :

- a) Les entraîneurs à temps plein
- b) Les entraîneurs qui travaillent avec les athlètes
- c) Les entraîneurs susceptibles de se retrouver seuls avec les athlètes

Comité de Vérification

5. La mise en place de cette politique est la responsabilité du Comité de Vérification de Canada Basketball qui est un comité composé de trois (3) membres nommés par Canada Basketball. Canada Basketball s'assurera que les membres du comité nommés pour le Comité de Vérification disposent des compétences, des connaissances et des capacités pour évaluer avec précision les documents de vérification et pour prendre des décisions conformément à cette Politique.
6. Le Comité de Vérification est responsable de la vérification de tous les documents soumis et, en se basant sur cette revue, de prendre des décisions pour déterminer si le poste avec Canada Basketball est approprié pour l'individu. Lorsqu'il travaille, le Comité de Vérification peut consulter des experts indépendants et en particulier des avocats, la police, des consultants sur la gestion du risque, des spécialistes de vérification des volontaires ou toute autre personne.
7. Rien dans cette Politique ne limite ou empêche le Comité de Vérification de demander à l'individu de participer à un entretien avec le Comité de Vérification si le Comité de Vérification considère qu'un entretien est approprié et nécessaire afin de vérifier le casier judiciaire du candidat.
8. Rien dans cette Politique ne limite ou empêche le Comité de Vérification de demander l'autorisation à l'individu de contacter une organisation professionnelle, sportive ou autre afin d'évaluer l'aptitude de l'individu vis-à-vis du poste qu'il recherche.
9. Rien dans cette Politique ne limite ou empêche le Comité de Vérification de demander plus d'informations à l'individu et ce plus d'une fois, sujet au droit de l'individu d'insister sur le fait que le Comité de Vérification prenne une décision sur la base des informations reçues avant la demande.
10. Le Comité de Vérification peut, dans les cas appropriés, tirer une conclusion défavorable si l'individu ne parvient pas à donner les informations demandées ou à répondre aux demandes faites.
11. Lorsqu'il évalue les documents de vérification de casier judiciaire du candidat, le Comité de Vérification se doit de déterminer s'il y a une raison de croire que l'individu peut poser un risque à Canada Basketball ou à un autre individu.

12. Un individu ayant déjà été pénalisé pour une faute ne peut pas empêcher le Comité de Vérification de considérer cette faute dans le processus de vérification des documents du candidat.
13. Si le Comité de Vérification conclut, sur la base des documents de vérification du candidat ainsi que d'autres informations reçues, que l'individu ne pose aucun risque aux membres de Canada Basketball, le Comité de Vérification doit alors approuver la candidature de l'individu, sous réserve du droit du Comité de Vérification d'imposer des restrictions.
14. Si la candidature de l'individu est refusée ou bien que la candidature est approuvée sous conditions, on doit alors fournir une copie de la décision au candidat ainsi qu'au conseil d'administration de Canada Basketball qui peut diffuser la décision comme il le souhaite afin d'honorer la mission de Canada Basketball.
15. Un participant dont la candidature de vérification a été refusée ne peut pas candidater de nouveau pour participer aux programmes ou aux activités de Canada Basketball pendant une période de deux (2) ans à partir de la date de refus de la candidature.

Besoins en termes de Vérification

16. La politique de Canada Basketball est que lorsqu'un individu est recruté par Canada Basketball pour la première fois :
 - a) Les individus de niveau 1 devront :
 - i. Remplir un formulaire de Divulgence de Vérification du Casier Judiciaire (**Annexe A**)
 - ii. Participer à l'entraînement, à l'orientation et à la surveillance tels que déterminé par Canada Basketball
 - b) Les individus de niveau 2 devront :
 - i. Remplir un Formulaire de Divulgence de Vérification du Casier Judiciaire
 - ii. Remplir et fournir une VSV
 - iii. Participer à l'entraînement, à l'orientation et à la surveillance tels que déterminé par Canada Basketball
 - iv. Fournir un extrait de permis de conduire, si demandé
 - c) Les individus de niveau 3 devront :
 - i. Remplir un Formulaire de Divulgence de Vérification du Casier Judiciaire
 - ii. Remplir et fournir une VSV
 - iii. Participer à l'entraînement, à l'orientation et à la surveillance tels que déterminé par Canada Basketball
 - iv. Fournir un extrait de permis de conduire, si demandé
 - d) S'il s'avère que l'individu a été condamné ou a été coupable d'une infraction, il doit rapporter cette circonstance à Canada Basketball immédiatement. De plus, l'individu devra informer Canada Basketball de tout changement de circonstance qui modifierait leurs réponses d'origine dans leur Formulaire de Divulgence de Vérification de Casier Judiciaire.
 - e) Si Canada Basketball apprend qu'un individu a donné des informations erronées, inexactes ou trompeuses, l'individu sera immédiatement renvoyé de son poste et peut être sujet à des mesures disciplinaires supplémentaires conformément avec la *Politique de Discipline et de Plaintes* de Canada Basketball.

17. Canada Basketball définit une jeune personne toute personne de moins de 18 ans. Lorsque Canada Basketball effectue des vérifications de casier judiciaire de jeunes personnes, l'organisation :
- Ne demandera pas à la jeune personne d'obtenir une VCJ ou une VSV ; et
 - Demandra à la jeune personne de soumettre jusqu'à deux (2) lettres de référence au lieu de demander l'obtention d'une VCJ ou d'une VSV.
18. Malgré ce qui est mentionné ci-dessous, Canada Basketball peut demander à une jeune personne l'obtention d'une VCJ ou d'une VSV si Canada Basketball suspecte que la personne jeune a une condamnation d'adulte et a donc un casier judiciaire. Dans ces circonstances, Canada Basketball mentionnera clairement dans sa demande qu'elle n'exigera pas le casier judiciaire jeune de la jeune personne. Canada Basketball comprend qu'elle ne peut pas demander à voir le casier judiciaire jeune d'une jeune personne.

Renouvellement

19. Sauf si le Comité de Vérification décide, au cas par cas, de modifier les besoins de la soumission, les individus qui doivent soumettre une E-PIC, un Formulaire de Vérification de Casier Judiciaire, une VSJ ou un Formulaire de Renouvellement de Vérification, soit soumettre les documents comme suit :
- Une E-PIC tous les trois ans
 - Un Formulaire de Vérification de Casier Judiciaire tous les trois ans
 - Un Formulaire de Renouvellement de Vérification de Casier Judiciaire (**Annexe B**) tous les ans
 - Une Vérification Secteur Vulnérable une fois tous les trois ans
20. À tout moment, notamment après la soumission de la candidature de l'individu ou de son approbation (avec ou sans conditions), le Comité de Vérification a le droit de rouvrir le dossier d'un individu pour faire des vérifications supplémentaires s'il reçoit des informations, à la discrétion de Canada Basketball, qui peuvent avoir un impact sur l'évaluation de l'aptitude du candidat à la participation aux programmes ou aux activités de Canada Basketball, ou les interactions de l'individu avec d'autres individus impliqués avec Canada Basketball.

Orientation, Formation et Surveillance

21. Le type et le niveau d'orientation, de formation et de surveillance seront basés sur le niveau de risque de l'individu, à la discrétion de Canada Basketball.
22. L'orientation peut inclure, mais n'est pas limitée : aux présentations d'introduction, aux visites des infrastructures, aux démonstrations des équipements, aux réunions parents/athlètes, aux rencontres avec les collègues et les superviseurs, aux manuels d'orientation, aux séances d'orientation et à une supervision accrue pendant les tâches initiales ou la période initiale d'engagement.
23. La formation peut inclure, mais sans s'y limiter : des cours de certification, des cours en ligne, du tutorat, des séances en atelier, des webinars, des démonstrations sur place et des retours de collègues. Les formations peuvent inclure :
- Respect et Sport pour les Leaders d'Activité
 - Formation sur la Sécurité dans le Sport
 - Priorité Jeunesse
24. A la fin de l'orientation et de la formation, l'individu se verra demander de confirmer, à l'écrit (Annexe D), qu'il a bien reçu et terminé l'orientation et la formation.

25. La surveillance peut inclure mais sans s'y limiter : des rapports à l'écrit ou à l'oral, des observations, une surveillance électronique (par exemple : les caméras de sécurité de la salle) et des visites de sites.

Comment obtenir une E-PIC ou une VCJ

26. Canada Basketball a rejoint le Mouvement Entraînement Responsable de l'Association des Entraîneurs du Canada et a donc accès à la E-PIC à un prix réduit. Les Participants peuvent obtenir une E-PIC via https://www.sterlingtalentsolutions.ca/landing-pages/c/cac_ace/

27. En Ontario, Canada Basketball comprend que la *Loi sur la Réforme des Vérifications des Casiers Judiciaires, 2015* demande à l'individu de donner son consentement écrit avant de demander une vérification de casier judiciaire (telle qu'une E-PIC). La Loi demande aussi à l'individu de donner son consentement à l'écrit concernant la divulgation des résultats à l'organisation en faisant la demande.

28. En Colombie Britannique, le processus d'obtention de Vérification de Casier Judiciaire est différent des autres provinces et territoires et certaines sections de cette politique évoquant l'obtention d'une Vérification de Casier Judiciaire peuvent ne pas s'appliquer. Dans de tels cas, le Conseil de Vérification donnera aux individus les étapes à suivre sur le site internet suivant : <https://www.viasport.ca/free-criminal-records-checks>

29. Les Participants peuvent obtenir une VSV en visitant un bureau RCMP ou un bureau de police, en soumettant deux documents d'identité produits par le gouvernement (un des deux doit contenir une photographie), et en remplissant les formulaires demandés. Des frais peuvent également être demandés.

30. Des empreintes digitales peuvent être demandées s'il y a une correspondance positive avec le sexe et la date de naissance de l'individu.

31. Canada Basketball comprend qu'on peut lui demander d'aider un individu à obtenir une VSV. Canada Basketball peut avoir besoin de soumettre une Demande de VSV (**Annexe C**) ou de remplir tout autre document décrivant la nature de l'organisation et le rôle de l'individu avec des individus vulnérables.

Procédure

32. Les documents de vérification doivent être soumis au Comité de Vérification.

33. Un individu qui refuse ou se trouve dans l'incapacité à fournir les documents de vérification nécessaires ne sera pas éligible à un poste de volontaire ou un autre poste recherché. L'individu sera informé que sa candidature et/ou le poste ne sera pas accepté tant que les documents de vérification n'ont pas été soumis.

34. Canada Basketball comprend qu'il peut y avoir des retards pour recevoir les résultats d'un VCJ ou d'un VSV. Canada Basketball peut permettre à sa discrétion à un individu de participer au rôle durant ce retard. Canada Basketball peut retirer cette permission en tout temps et pour n'importe quelle raison.

35. Canada Basketball reconnaît que différentes informations seront disponibles selon le type de document de vérification que l'individu a demandé. Par exemple, une E-PIC peut montrer des détails sur un délit particulier, ou non, et/ou une VSV peut être retournée avec des informations spécifiques ou simplement une notification indiquant 'autorisé' ou 'non autorisé'. Le Comité de Vérification utilisera son expertise et sa discrétion lorsqu'elle prend des décisions en se basant sur les documents de vérification qui ont été soumis et peut demander des documents de vérification supplémentaires s'il le juge nécessaire.

36. A la suite de la revue des documents de vérification, le Comité de Vérification décidera que :

- a) L'individu a réussi la vérification et qu'il peut participer au poste pour lequel il a été choisi ;
- b) L'individu a réussi la vérification et qu'il peut participer au poste pour lequel il a été choisi sous certaines conditions ;
- c) L'individu n'a pas réussi la vérification et il ne peut donc pas participer au poste pour lequel il a été choisi ; ou
- d) L'individu doit fournir plus d'informations.

37. Lorsqu'il prend sa décision, le Comité de Vérification se focalisera sur le type d'infraction, la date de l'infraction et la pertinence de l'infraction par rapport au poste désiré.

38. Le Comité de Vérification doit décider qu'un individu n'a pas réussi le processus de vérification si une des documentations de vérification de casier judiciaire révèle l'une des choses suivantes :

- a) Si cela a eu lieu au cours des dix dernières années :
 - i. Tout délit impliquant l'utilisation d'un véhicule à moteur, y compris mais sans s'y limiter une infraction du code de la route
 - ii. Tout délit impliquant une conduite allant à l'encontre de la morale publique
 - iii. Tout délit impliquant un vol ou une fraude
- b) Si cela est arrivé au moins une fois dans sa vie :
 - i. Tout délit impliquant un Mineur ou des Mineurs
 - ii. Tout délit d'agression, de violence physique ou psychologique
 - iii. Tout délit impliquant le trafic ou la possession de drogues illégales
 - iv. Tout délit impliquant la possession, la distribution ou la vente de pédopornographie
 - v. Tout délit sexuel

Conditions et Surveillance

39. Hormis les incidents ci-dessus qui, s'ils sont révélés, ne permettraient pas à l'individu de réussir le test de vérification, le Comité de Vérification peut déterminer que les incidents révélés sur les documents de vérification d'un individu peuvent lui permettre de réussir le test de vérification et prendre le poste souhaité avec des *conditions* qui s'imposent. Le Comité de Vérification peut appliquer et retirer des conditions à sa discrétion et déterminera les moyens par lesquels l'adhérence aux conditions peut être surveillée.

Enregistrements

40. Tous les enregistrements seront gardés confidentiels et ne seront pas divulgués aux autres sauf si cela est exigé par la loi, ou pour être utilisés dans des processus disciplinaires, juridiques et quasi-juridiques.

41. Ces enregistrements gardés par Canada Basketball, qui seront stockés dans une zone sécurisée, et qui font partie du processus de vérification comprennent, mais sans s'y limiter :

- a) La Vérification Secteur Vulnérable d'un individu
- b) La Vérification Approfondie du Casier Judiciaire d'un individu (pour une période de trois ans)
- c) Le Formulaire de Divulgence de Vérification de Casier Judiciaire d'un individu (pour une période de trois ans)
- d) Le Formulaire de Renouvellement de Vérification d'un individu (pour une période d'un an)
- e) Les copies de toutes les conditions jointes à l'inscription d'un individu par le Comité de Vérification
- f) Les copies de toutes les mesures disciplinaires à l'encontre d'un individu par Canada Basketball ou par une autre organisation sportive

Approbation

42. Cette Politique a été revue et approuvée pour la dernière fois par le Conseil d'Administration de Canada Basketball le 15 février 2021.

3. Y a-t-il des accusations criminelles ou d'autres sanctions, notamment celles d'une organisation sportive, d'un tribunal privé ou d'une agence gouvernementale, qui sont actuellement en cours ou qui peut vous menacer ? Si oui, veuillez s'il-vous-plaît bien vouloir compléter les informations suivantes pour chaque accusation ou sanction en cours. Vous pouvez joindre des pages supplémentaires si nécessaire.

Nom ou Type de Délit : _____

Nom et Juridiction de la Cour ou du Tribunal : _____

Nom de l'organisation ayant infligé la sanction : _____

Explication Supplémentaire : _____

DECLARATION SUR LA VIE PRIVEE

En remplissant et en soumettant le Formulaire de Divulgence de Vérification de Casier Judiciaire, je consens et j'autorise Canada Basketball à recueillir, utiliser et révéler mes informations personnelles, notamment toutes les informations fournies dans le Formulaire de Divulgence de Vérification de Casier Judiciaire ainsi que dans ma Vérification du Casier Judiciaire accompagnée d'une recherche d'informations de la police locale et/ou Vérification de Secteur Vulnérable (lorsque cela est permis par la loi) dans le cadre de vérifications selon la *Politique de Vérification* de Canada Basketball, de l'administration des services aux licenciés, et la communication avec les Organisations Sportives Nationales, les Organisations Sportives Provinciales, les Clubs Sportifs, et les autres organisations impliquées dans la gouvernance du sport. Canada Basketball ne distribue pas d'informations personnelles dans un but commercial.

CERTIFICATION

Je certifie par la présente que les informations contenues dans ce Formulaire de Divulgence de Vérification de Casier Judiciaire sont exactes, correctes et complètes.

Je certifie également que j'informerai immédiatement Canada Basketball de tout changement de circonstances qui modifierait mes réponses d'origine dans ce Formulaire de Divulgence de Vérification du Casier Judiciaire. Omettre de le faire peut donner lieu à la perte des responsabilités de volontaire ou d'autres privilèges et/ou mesures disciplinaires.

NOM (en lettres moulées) : _____

DATE : _____

SIGNATURE : _____

Annexe C – Demande de Vérification de Secteur Vulnérable

Note : Il sera demandé à Canada Basketball de modifier cette lettre pour adhérer à tout besoin du pourvoyeur de VSV

INTRODUCTION

Canada Basketball demande une Vérification de Secteur Vulnérable pour _____ [insérer le nom complet de l'individu] qui s'identifie comme un/une _____ [insérer l'identité de genre] et qui est né(e) le _____ [insérer la date de naissance].

DESCRIPTION DE L'ORGANISATION

Canada Basketball est l'organisation nationale gouvernementale à but non lucrative pour le basketball au Canada.

[Insérer la description supplémentaire]

DESCRIPTION DU ROLE

_____ [insérer le nom de l'individu] aura le rôle de _____ [insérer le rôle de l'individu]. Dans ce rôle, l'individu aura accès aux individus vulnérables.

[Insérer les informations supplémentaires, notamment le type et le nombre d'individus vulnérables, la fréquence d'accès, etc.]

COORDONNEES

Si Canada Basketball a besoin de plus d'informations, veuillez contacter le Président du Comité de Vérification :

[Insérer les informations pour le Président du Comité de Vérification]

Signé : _____ Date : _____

Annexe D – Formulaire de Reconnaissance de Formation et d’Orientation

1. J’ai le(s) rôles suivant(s) avec Canada Basketball (entourez tous les rôles qui conviennent) :

Parent / Responsable Légal

Coach

Directeur-trice / Volontaire

Athlète

Arbitre

Membre du Comité

2. En tant qu’individu affilié à Canada Basketball, je reconnais avoir complété l’orientation et la formation suivante :

Nom de la Formation ou de l’Orientation :

Instructeur-trice : _____ Date d’Achèvement :

Nom de la Formation ou de l’Orientation :

Instructeur-trice : _____ Date d’Achèvement : _____

Nom de la Formation ou de l’Orientation : _____

Instructeur-trice : _____ Date d’Achèvement : _____

Nom

Signature

Date